

ARRETE

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE LA WANTZENAU

le Code Général des collectivités locales et notamment ses articles L 2542-1 et suivants et L 2213-1 et suivants,

VUla loi du 2 Mars 1982 portant décentralisation.

 \mathbf{VU} le Code de la Route et notamment les articles L.411-1 et R.411-21-1,

La demande de l'entreprise ROESSEL du 02/05/2018, VU

CONSIDERANT que dans le cadre des travaux de voirie à La Wantzenau pour sa parfaite sécurité, nécessite l'interruption de la circulation et du stationnement.

ARRETE

Article 1er: Les règles de la circulation routière sur le territoire de la Commune de La Wantzenau sont modifiées comme suit : Réglementation 2.02.04:

Rues et place interdites à la circulation de tous les véhicules

Localisation des travaux : 1 rue d'Or à La Wantzenau.

Nature des travaux : pose d'un branchement AEP.

Date des travaux : à partir du 14/05/2018 pour toute la durée des travaux selon les conditions météorologiques.

Directives: La chaussée sera rétrécie ou barrée au droit du chantier selon nécessité avec une déviation locale mise en place par l'entreprise.

- Article 2 : Le stationnement est interdit et qualifié gênant dans l'emprise du chantier.
- Article 3 : La vitesse est limitée à 20km/h et le dépassement interdit dans l'emprise du chantier.
- Article 4 : La signalisation sera mise en place et entretenue par l'entreprise chargée des travaux.
- Article 5 : Toute contravention aux dispositions précédentes sera poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.
- Article 6 : Copie de la présente sera adressée à :
 - -Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie du Bas-Rhin,
 - -Monsieur le Président de l'Eurométropole, voies publiques,
 - -Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie de La Wantzenau,
 - -Compagnie des Transports Strasbourgeois, direction d'exploitation,
 - -Monsieur le Colonel du Corps des Sapeurs-Pompiers Professionnels de l'Eurométropole.
 - -Monsieur Serge SAUERBECK, service propreté, EMS.
 - -Monsieur Raphael SIEFERT entreprise ROESSEL à Bischheim,
 - -Aux archives à la Mairie.

Fait à La Wantzenau, le 03 mai 2018

Le Maire

Patrick DEPYL

Pour le Maire, adjoint délégué

Christophe GEORG



11, rue des Héros CS 70 005 67610 LA WANTZENAU Tél. 03.88.59.22.59 - Fax. 03.88.59.22.50

Courriel: info@la-wantzenau.fr Site Internet: www.la-wantzenau.fr

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 8h15 à 12h et de 15h à 18h.